



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 16.07.2019

Numéro de publication: SR01-0000001573

Cantons: ZH, VD, SO

Entité de publication:

Baker & McKenzie, Holbeinstrasse 30, 8008 Zürich

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Stryker Services S.A. avec Stryker-Osteonics AG

1. Publication

Organisation transférante:

Stryker Services S.A.
CHE-103.926.124
Voie-du-Chariot 3
1003 Lausanne

Organisation reprenante:

Stryker-Osteonics AG
CHE-108.369.320
Dr. Homer Stryker Strasse 1
2545 Selzach

Publication de la fusion dans la FOSC: 11.07.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

11.10.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Stryker-Osteonics AG
Dr. Homer Stryker Strasse 1
2545 Selzach